ASSOCIATION NATIONALE DES PEINTRES ET MÉTIERS CONNEXES, LOCAL 99

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Frais de représentation	13
Annexe B - Frais d'administration	13
Annexe C - Autres éléments	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'ASSOCIATION NATIONALE DES PEINTRES ET MÉTIERS CONNEXES, LOCAL 99 (l'« Association »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Association a comptabilisé dans ses états financiers une encaisse réservée et un actif net affecté au montant de 60 000 $ relatif à un fonds mortuaire entré en vigueur le 1er janvier 2016. Ce fonds, mis sur pieds par l'Association à l'intention de ses membres qui sont admissibles en conformité avec les modalités prévues à l'entente, doit servir à pourvoir au versement d'indemnités lors de leur décès. Je n'ai pas été en mesure d'obtenir, de la direction ni par d'autres moyens, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le fonctionnement du fonds mortuaire et l'établissement d'un possible passif lié à ce fonds si ce dernier avait fait l'objet d'une évaluation actuarielle. Par conséquent, mon audit de ce fonds s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Association et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés à l'excédent des produits sur les charges, au passif et à l'actif net.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 14 septembre 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Mes responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à mon rapport. Cette description fait partie intégrante de mon rapport.

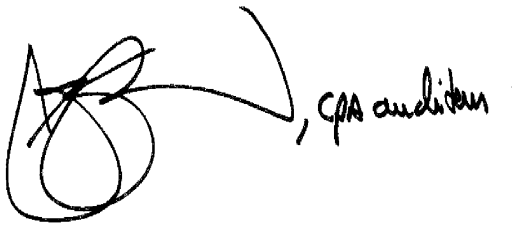

Par Jacques Renaud, CPA auditeur

Laval,
Le 21 septembre 2023

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;

- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

ASSOCIATION NATIONALE DES PEINTRES ET MÉTIERS CONNEXES, LOCAL 99

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
COTISATIONS	731 334 $	681 894 $
CHARGES		
Frais de représentation (annexe A)	480 449	518 572
Frais d'administration (annexe B)	163 179	197 169
Affilations syndicales	65 353	60 307
Frais de grève et de manifestations	-	3 081
Fonds de défense - FTQ-Construction	4 853	4 548
	713 834	783 677
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	17 500	(101 783)
AUTRES ÉLÉMENTS (annexe C)	9 331	20 826
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	26 831 $	(80 957) $

ASSOCIATION NATIONALE DES PEINTRES ET MÉTIERS CONNEXES, LOCAL 99

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Fonds mortuaire	Non affecté	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	60 000 $	358 323 $	418 323 $	499 280 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	26 831	26 831	(80 957)
SOLDE À LA FIN	60 000 $	385 154 $	445 154 $	418 323 $

ASSOCIATION NATIONALE DES PEINTRES ET MÉTIERS CONNEXES, LOCAL 99

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	26 831 $	(80 957) $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 359	5 124
Perte sur la cession de placements, y compris la variation de la juste valeur	15 889	-
	47 079	(75 833)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Cotisations à recevoir et autres débiteurs	(6 233)	(9 600)
Frais imputables au prochain exercice	(1 785)	-
Fournisseurs	(83 759)	61 637
	(44 698)	(23 796)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(205 603)	(60 000)
Acquisition d'immobilisations	-	(7 711)
Produit de la cession de placements	141 066	-
	(64 537)	(67 711)
Activité de financement		
Emprunt à long terme	-	10 000
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(109 235)	(81 507)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	328 164	409 671
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	218 929 $	328 164 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION NATIONALE DES PEINTRES ET MÉTIERS CONNEXES, LOCAL 99

BILAN

31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	218 929 $	328 164 $
Certificat de placement garanti (taux de 1,5 % en 2021)	-	60 000
Cotisations à recevoir et autres débiteurs (note 3)	118 732	112 499
Frais imputables au prochain exercice	3 280	1 495
	340 941	502 158
PLACEMENTS (note 4)	108 648	-
ENCAISSE RÉSERVÉE - FONDS MORTUAIRE (note 8)	60 000	60 000
IMMOBILISATIONS (note 5)	13 119	17 478
	522 708 $	579 636 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs (note 6)	37 554 $	121 313 $
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	40 000	-
	77 554	121 313
DETTE À LONG TERME (note 7)	-	40 000
	77 554	161 313
ACTIF NET		
Fonds mortuaire (note 8)	60 000	60 000
Non affecté	385 154	358 323
	445 154	418 323
	522 708 $	579 636 $

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION NATIONALE DES PEINTRES ET MÉTIERS CONNEXES, LOCAL 99

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

1. Principales méthodes comptables

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés, dont les cotisations, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	**Taux**
Mobilier de bureau	Linéaire	20 %
Système informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 %

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Association dans le cadre de l'opération.

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, de l'encaisse réservée, des certificats de placements garantis et des cotisations à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds d'investissement diversifiés.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

2. Statuts et nature des activités

L'Association, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et de ses statuts et règlements, est affiliée à la Fédération des travailleurs du Québec et représente ses membres dans le cadre d'un syndicat. L'Association est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

3. Cotisations à recevoir et autres débiteurs

	2022	2021
Cotisations régulières	102 927 $	100 151 $
Montants à recevoir d'organismes syndicaux	6 742	7 814
Autres débiteurs	9 063	4 534
	118 732 $	112 499 $

4. Placements

	2022	2021
Fonds d'investissements diversifiés évalués à la juste valeur	108 648 $	- $

5. Immobilisations

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	28 390 $	22 567 $	5 823 $	6 797 $
Système informatique	22 873	15 743	7 130	10 185
Améliorations locatives	3 305	3 139	166	496
	54 568 $	41 449 $	13 119 $	17 478 $

6. Fournisseurs

	2022	2021
Fournisseurs	28 802 $	68 261 $
Déductions à la source et contributions	8 752	25 869
Salaires à payer	-	27 183
	37 554 $	121 313 $

7. Dette à long terme

	2022	2021
Emprunt bancaire d'un montant original de 60 000 $ garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Le prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 et fera l'objet d'une radiation de 25 % s'il est remboursé en totalité avant cette date. Il portera intérêt au taux de 5 % à compter du 1er janvier 2024 et le solde sera exigible au plus tard le 31 décembre 2026	40 000 $	40 000 $
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	40 000	-
	- $	40 000 $

8. Fonds mortuaire

L'Association a constitué un fonds mortuaire provenant des cotisations syndicales à raison de 0,03 $ par heure travaillée et ce, jusqu'à concurrence de 60 000 $. Le fonds mortuaire sert à verser des indemnités réclamées par les héritiers légaux des membres décédés admissibles en conformité avec les modalités prévues à l'entente écrite acceptée par les membres.

Après le versement d'indemnités, le fonds mortuaire doit être maintenu à un montant de 60 000 $ par l'Association.

Le fonds mortuaire est actif depuis le 1er janvier 2016 pour l'émission de chèques d'indemnité suite au décès d'un membre en règle de l'Association.

9. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Association est exposée au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié aux cotisations à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Association est exposée à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

9. Instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Association l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est principalement exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds d'investissement diversifiés.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

ASSOCIATION NATIONALE DES PEINTRES ET MÉTIERS CONNEXES, LOCAL 99

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
Annexe A - Frais de représentation		
Salaires et avantages sociaux - représentants	363 166 $	371 491 $
Congrès - tournée provinciale	14 389	-
Frais de déplacement	55 867	53 561
Frais de représentation	30 919	15 755
Remboursements - étudiants DEP	4 200	1 400
Publicité et promotion	11 908	76 365
	480 449 $	518 572 $
Annexe B - Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	59 412 $	57 827 $
Assurances	4 938	3 318
Contributions au fonds de prestations de décès	3 037	5 477
Dépenses de bureau	13 017	12 998
Frais informatiques	4 810	3 222
Intérêts et frais bancaires	115	(129)
Location de salles et frais d'assemblées	898	1 778
Loyer	23 713	20 813
Services professionnels	39 989	75 404
Téléphone	8 891	11 337
Amortissement -		
Améliorations locatives	330	330
Mobilier de bureau	974	1 006
Système informatique	3 055	3 788
	163 179 $	197 169 $
Annexe C - Autres éléments		
Revenus d'intérêts	6 508 $	411 $
Contribution de la FTQ-Construction - publicité	18 712	5 424
Aide gouvernementale CUEC	-	10 000
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	4 991
Perte sur la cession de placements, y compris la variation de la juste valeur	(15 889)	-
	9 331 $	20 826 $